



Observatoire des engagements et actions du Gouvernement au service de l'innovation et de la croissance

Rapport annuel 2013

En partenariat avec Les Echos



Philippe Berna président du Comité Richelieu



Claire Remy directrice générale de Global Approach Consulting

Des responsables politiques aux économistes en passant par les entrepreneurs, les représentants de salariés, les chercheurs ou encore les journalistes, tous s'accordent à dire que l'innovation est un des principaux moteurs de la croissance des entreprises et par conséquent génératrice de compétitivité et d'emplois pour la France.

Si cette « unanimité » est bienvenue, il faut avoir à l'esprit qu'elle n'est pas en tant que telle la réponse aux difficultés et aux attentes des entreprises et des entrepreneurs innovants de France. Si unanimité il y a, il ne s'agit pas d'un point d'arrivée mais bien d'un point de départ. S'y méprendre serait lourd de conséquences. Aussi, il nous faut être vigilant. Il nous faut ne pas dévier. Les engagements de ceux sur lesquels reposent des responsabilités dans ce domaine, et notamment le Gouvernement, sont importants et les actions qui en découlent le sont tout autant. Dans cette perspective, le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, présenté le 6 novembre 2012 par le Premier ministre, constitue, avec d'autres engagements, un point de départ qui appelle particulièrement notre attention.

Ainsi, en toute liberté et en toute indépendance, le Comité Richelieu et Global Approach Consulting ont décidé de mettre en place l'Observatoire des engagements et des actions du Gouvernement au service de l'innovation et de la croissance.

Un rapport annuel de cet Observatoire fait état de la situation et en réalise un décryptage à la lumière des résultats d'une enquête réalisée auprès d'entreprises (TPE, PME et ETI)¹ d'innovation et de croissance de tous les secteurs et présentes sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Nous souhaitons que ce rapport interpelle, guide et sensibilise l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'innovation avec un objectif : à travers le suivi des engagements et des actions ainsi que de leur perception par les premiers concernés, mettre en place un environnement favorable au développement des entreprises d'innovation et de croissance au service de la compétitivité et de la création d'emplois en France.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> TPE : très petites entreprises ; PME : petites et moyennes entreprises ; ETI : entreprises de taille intermédiaire.

# Engagements et actions : des initiatives qui couvrent un large spectre

Depuis un an, plusieurs initiatives gouvernementales – Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, Assises nationales de l'enseignement supérieur et la recherche, Assises de l'entrepreneuriat, Plan et Programme d'investissements d'avenir² – ont permis de réaliser un état des lieux de l'environnement économique et fiscal dans lequel se trouvent les entreprises d'innovation et de croissance (EIC). Le développement à l'international, les relations entre entreprises innovantes et acheteurs, ainsi que les relations avec les organismes de financement et les laboratoires de recherche publics et privés ont été traités.

Ces initiatives ont permis au Président de la République, au Premier ministre et à son Gouvernement de prendre des engagements qui couvrent l'ensemble de ces domaines.

Malgré ces efforts et bien que des actions aient été menées – adoption de la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche, installation de bpifrance, pérennisation du crédit d'impôt recherche (CIR) sur le quinquennat – certaines mesures destinées à toutes les entreprises bénéficient à la marge aux TPE et PME innovantes. L'Observatoire constate que, de facto, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) exclut de son calcul dirigeants d'entreprise et salariés – essentiellement des ingénieurs et chercheurs – dont les revenus sont supérieurs à 2,5 fois le SMIC. Pour rappel, les préconisations du rapport Gallois fixaient le seuil à 3,5 fois le SMIC.

Enfin, l'enquête fait ressortir qu'un manque d'ambition semble caractériser certaines mesures, à l'image de l'objectif de 2% des achats publics innovants affectés aux PMF et FTI d'ici 2020.

#### Perceptions des entrepreneurs : attentes et scepticisme

A la lumière des résultats d'une enquête réalisée par le Comité Richelieu et la

estiment que le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi ne répond pas bien aux besoins de leurs entreprises

société de conseil Global Approach Consulting auprès d'un panel d'EIC sur un an d'action gouvernementale<sup>3</sup>, l'Observatoire souhaite attirer l'attention sur les attentes et besoins des entreprises innovantes s'agissant de la mise en place d'un environnement favorable à leur développement. Si des dispositifs comme le CIR ou les aides au développement international recueillent une véritable adhésion, les inquiétudes n'en demeurent pas moins réelles. Les craintes

portent sur la complexité, la multiplication, l'instabilité des dispositifs ou encore la lenteur de leur mise en application.

L'attachement aux dispositifs existants est clairement établi : besoin de stabilité et de simplification...

**Crédit d'impôt recherche** : à la lecture des commentaires des entrepreneurs interrogés, le CIR fait l'objet d'un véritable plébiscite.

A ces initiatives s'ajoutent notamment les rapports Gallois (Pacte pour la compétitivité et l'industrie française), Beylat-Tambourin (L'innovation, un enjeu majeur pour la France : dynamiser la croissance des entreprises) et Lauvergeon (Innovation 2030).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Enquête réalisée entre juillet et septembre 2013 auprès d'un panel de TPE, PME et ETI innovantes. L'enquête portait sur les engagements et les actions du Gouvernement au service de l'innovation. 351 entreprises ont répondu à cette enquête. Elles représentent équitablement secteurs et régions du territoire métropolitain (cf. partie 3 de ce rapport).

**75 9/0** expriment de l'inquiétude quant à la pérennité du crédit d'impôt recherche La quasi-unanimité souhaite que ce dispositif soit pérennisé et simplifié. Pourtant, malgré les annonces du Gouvernement garantissant le maintien du CIR pour la durée du quinquennat, 75% expriment de l'inquiétude quant à sa pérennité. Par ailleurs et en dépit du « choc de simplification » annoncé, 87% ne croient pas en sa simplification.

Aides au développement à l'international : 76% des entreprises qui réfléchissent à un développement à l'international considèrent que le regroupement des aides à l'export au sein de bpifrance va faciliter leur accès à ces aides. Sur un exemple comme celui-ci, l'effort de simplification des pouvoirs publics, lorsqu'il a lieu, recueille l'adhésion des entreprises.

Projets collaboratifs<sup>4</sup>: dispositif bien établi à l'instar du CIR, il recueille un fort soutien. Ainsi, 69% des entreprises innovantes interrogées pensent que les projets collaboratifs sont favorables à l'innovation et dans une moindre mesure au développement de leur activité (50%). Leur stabilité semble saluée. L'enquête fait ressortir que 63% des entreprises innovantes du panel ne prévoient pas de candidater au programme européen Horizon 2020 qui pèse près de 80 milliards d'euros sur une période de 6 ans. 39% d'entre elles en ignorent même l'existence. De plus, seules 17% ont déjà participé à de tels projets et ont prévu de poursuivre sur le nouveau programme Horizon 2020. Sur ce point, le besoin de simplification, s'agissant notamment de son accessibilité, semble plus que criant.

**Crédit d'impôt innovation** : bien qu'il s'agisse d'un nouveau dispositif, le panel lui réserve un accueil relativement bienveillant, 42% prévoient de l'utiliser. Toutefois, sa concrète mise en œuvre suscite des incertitudes et de réelles craintes.

#### ...et le « choc de confiance » n'a pas encore eu lieu.

Les résultats de l'enquête font écho à la nécessité de créer le « choc de confiance » que Louis Gallois préconisait le jour même de la remise de son rapport au Premier ministre, le 5 novembre 2012.

Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi : 21% du panel estiment que le pacte – acte majeur de l'engagement du Gouvernement – répond aux attentes et besoins de leur entreprise.

Achats publics innovants: sans vouloir préjuger de la sincérité ou de la volonté qui se trouve derrière l'objectif de 2% d'achats publics innovants affectés aux PME et ETI d'ici 2020, force est de constater que sa formulation et la place qui lui a été accordée ne pouvaient en aucun cas susciter un « choc de confiance ». Preuve en est, aucune entreprise du panel ne déclare en ressentir les effets. Par ailleurs, les commentaires – vifs sur cette mesure – confirment ce constat.

Contrôle fiscal: près d'une entreprise sur deux a fait l'objet d'un contrôle fiscal (sur pièces ou sur place) au cours des trois dernières années. Même quand elles estiment cela normal, elles ressentent bien souvent un « durcissement », une « part trop importante d'arbitraire » voire des « contrôles entrepris à charge ». Assurément, ce ressenti n'est pas de nature à créer le « choc de confiance » espéré. Sur ce point, le Gouvernement a émis des messages d'apaisement.

<sup>4</sup> La recherche collaborative a pour objectif de permettre à des acteurs aux horizons et aux perspectives différentes (PME, laboratoires publics de recherche et grands groupes) de mettre en commun leurs compétences et de travailler ensemble sur un même projet de recherche, notamment au sein des pôles de compétitivité.

Transfert de technologie: 57% du panel estiment que la simplification des transferts de technologies de la recherche académique vers le monde industriel ne facilitera pas le développement de leur activité, alors même que la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche adoptée en juillet dernier vise cet objectif. Sur ce point, les commentaires nous permettent d'affirmer que la défiance ne concerne pas tant la mesure en elle-même ou ses rédacteurs mais le monde académique.

#### Soyons responsables, soyons acteurs

Il est légitime d'attendre de l'Etat qu'il donne des orientations et fixe un cadre législatif et réglementaire stable qui soit favorable à la croissance, à la compétitivité et à l'emploi. Eu égard aux réalités économiques nationales et internationales, aux attentes et évolutions de la société française, il est tout aussi légitime d'attendre de lui qu'il intègre pleinement dans ses choix le rôle moteur que joue l'innovation, technologique ou non technologique, comme levier du redressement économique.

Dans le même temps, ce serait une erreur de tout attendre de l'Etat notamment parce que le temps administratif et politique est différent du temps des entrepreneurs. A ce titre, les entrepreneurs et les entreprises ont un rôle important à jouer. Présentes partout sur le territoire, les

entreprises innovantes, de la plus petite à celle qui atteint une taille intermédiaire, s'intéressent aux besoins de notre société, créent des emplois, disposent de formidables capacités d'expertise et de recherche, sont en mesure d'apporter des solutions, de concevoir et de fabriquer des produits, de se projeter dans

pensent que les projets collaboratifs favorisent l'innovation

l'avenir et d'y emmener notre économie. Aussi, dans une perspective où chacun doit prendre ses responsabilités – grands comptes, financeurs, laboratoires et universités – elles doivent prendre une part active à la dynamisation de l'écosystème de l'innovation.

Par ailleurs, si chacun peut admettre que le temps des uns n'est pas celui des autres, il n'en demeure pas moins que la réalité de la crise exige du Gouvernement qu'il tienne compte de la situation d'urgence dans laquelle se trouvent les entreprises. A ce titre, le retour au statut de jeune entreprise innovante (JEI) aux conditions de 2010 est une illustration intéressante. Il a fait l'objet de multiples annonces depuis un an et demi et vient seulement d'être inscrit dans le Projet de Loi de Finances de 2014.

Aussi, l'Observatoire est, et sera, attentif aux efforts à venir en termes de stabilisation et de simplification des dispositifs. Il sera tout aussi attentif à l'efficacité de leur mise en œuvre.

Michel Peltier

L'équipe de l'Observatoire,

Sophie de Guillebon

Pour le Comité Richelieu : Pour Global Approach Consulting :

Jean DelalandreNathalie Mikaeloffdélégué généraldirectrice marketing et communication

responsable partenariats et événements responsable veille et études

## Sommaire

Préface	2
Synthèse	3
1. Engagements du Gouvernement	9
1.1 Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi	9
111 Garantir aux TPE, PME et aux ETI des financements performants et de proximité	13 13 13
1.2 Assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche      1.3 Assises de l'entrepreneuriat      1.4 Plan et Programme d'investissements d'avenir	15
2. Actions menées	19
2.1 Soutien à la compétitivité et financement des entreprises	19
2.11 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)  2.12 Bpifrance  2.13 Fonds commun de placement dans l'innovation  2.14 Programme d'investissements d'avenir (PIA)	19
2.2 Mesures fiscales et aides incitatives à la recherche et l'innovation	21
2.2.1 Crédit d'impôt recherche (CIR)  2.2.2 Crédit d'impôt métier d'art (CIMA)  2.2.3 Prêt pour l'innovation bpifrance (PPI)	22
2.3 Soutien au développement international	23
2.3.1 Label bpifrance export	23
2.4 Loi pour l'enseignement supérieur et la recherche	24

3. Enquête25
3.1 Méthodologie25
3.2 Profil des 351 entreprises interrogées26
3.3 Résultat de l'enquête : perception des EIC27
Focus: Pacte Défense PME: les engagements et actions au service de l'innovation41
Le Comité Richelieu - Croissance et Innovation44
Global Approach Consulting45
Remerciements46
Annexe : le questionnaire47

## Engagements du Gouvernement

Au cours de l'année écoulée, le Président de la République, le Premier ministre et son Gouvernement ont pris une série d'engagements en se fixant pour objectif de soutenir le développement et la croissance des TPE, PME et ETI innovantes. Ainsi, en mai 2013, Fleur Pellerin, ministre déléguée auprès du ministre du Redressement Productif, chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique, déclarait qu'il fallait soutenir les entrepreneurs innovants par « tous les leviers disponibles »5.

L'Observatoire a décidé de retenir les engagements pris à travers quatre initiatives importantes du Gouvernement : le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi<sup>6</sup>, les Assises nationales sur l'Enseignement supérieur et la Recherche, les Assises de l'Entrepreneuriat et enfin le Plan d'Investissements d'Avenir.

#### 1.1 Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

Le 6 novembre 2012, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a présenté le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Ce pacte fait suite au rapport remis le 5 novembre 2012 par Louis Gallois, Commissaire général à l'investissement, au Premier ministre (cf. focus infra).

#### 1.1.1 Garantir aux TPE, PME et aux ETI des financements performants et de proximité

Par cet engagement (levier 2), le Gouvernement se fixe comme objectif de répondre aux besoins de trésorerie des PME, d'apporter de manière durable des financements pour les entreprises et de mettre le système bancaire et financier au service de l'économie réelle :

- créer la Banque Publique d'Investissement dans le but d'offrir en priorité aux TPE, PME et ETI un service de financements et de conseils :
  - mise en place par la Banque Publique d'Investissement (BPI) d'une garantie publique de plus de 500 millions d'euros de trésorerie;
  - · capacité d'intervention de 42 milliards d'euros appuyée sur une mobilisation à hauteur de 10 milliards d'euros du Livret d'Epargne Industrie qui remplacera le Livret de Développement durable ;
  - · grâce à la BPI, les PME auront un meilleur accès aux ressources du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) dans le cadre du redéploiement de près de 2 milliards d'euros de nouveaux financements vers cinq priorités (innovation et filières, technologies génériques, transition énergétique, santé et économie du vivant, formation et économie sociale et solidaire):

Un plan coordonné en faveur de l'innovation », par Fleur Pellerin, Le Monde, 30 mai 2013.
 Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, ci-après appelé le Pacte.



#### Les mesures phares du rapport Gallois

Le 5 novembre 2012, le Commissaire général à l'investissement, Louis Gallois, a rendu au Premier ministre un rapport intitulé « Pacte pour la compétitivité et l'industrie française ». Ce pacte, « commandé » dans le cadre d'une mission que le Premier ministre avait confiée à Louis Gallois, explore des pistes pour relancer l'économie. Ainsi, il recommande au Premier ministre de « créer un choc de compétitivité qui serait un choc de confiance ». Ce rapport compte 22 propositions.

Les plus importantes concernent : le coût du travail, l'énergie, l'emploi et le droit du travail, la recherche et l'innovation, le financement des entreprises.

Nous retiendrons notamment les propositions suivantes :

- sanctuariser les budgets de la recherche et du soutien à l'innovation comme cela est le cas pour l'éducation. Le rapport incite au développement de la recherche privée. De plus, 2% des commandes de l'État devraient être orientées vers des innovations de PME, à l'image du Small Business Innovation Research aux Etats-Unis. Un équivalent du Small Business Act permettrait également à l'État d'impulser une dynamique de croissance favorable aux PME.
- le rapport préconise de doubler en cinq ans la capacité de France Investissement afin de soutenir les entreprises nécessitant d'importants besoins d'investissement au moment de l'industrialisation de leurs innovations. Il recommande également un doublement des capacités de la BPI à horizon 2020.
- Louis Gallois recommande à l'État de maintenir ou rétablir plusieurs dispositifs fiscaux durant ce quinquennat parmi lesquels :
  - · le crédit d'impôt recherche;
  - le statut de jeune entreprise innovante ;
  - · les dispositifs en faveur de l'investissement dans les PME, notamment l'impôt sur le revenu PME (IR-PME) et l'impôt sur la fortune (ISF).
- transférer 30 milliards d'euros de cotisations sociales patronales et salariales sur la fiscalité, à savoir 1,5% du PIB :
  - réduire de 20 milliards d'euros les cotisations familiales et maladies :
  - réduire de 10 milliards d'euros celles des salariés.

Un transfert des charges concernerait tous les salaires jusqu'à 3,5 fois le SMIC (environ 4 990 euros brut). Ainsi, la CSG serait augmentée de 2 points permettant de récupérer 20 à 22 milliards d'euros pour la sécurité sociale, ainsi que le taux réduit de TVA de certains produits pour récupérer 6 milliards d'euros et enfin la Taxe Carbone permettrait d'obtenir 2 à 3 milliards d'euros.

- BPI mettra en place une activité de capital-risque et « pourra intervenir à travers des titres de capital sans droit de vote bénéficiant en contrepartie d'une rémunération privilégiée ».
- encourager le financement des entreprises par une réforme de la fiscalité en facilitant l'accès des PME et ETI aux marchés des capitaux : un PEA-PME (Plan d'Epargne en Action PME) sera mis en place afin de favoriser l'investissement dans les ETI. L'objectif est de permettre aux entreprises de disposer davantage de fonds propres afin qu'elles puissent innover et se lancer ou développer leur activité internationale<sup>7</sup>.

#### 1.1.2 Accompagner la montée en gamme en stimulant l'innovation

Alors que la France se trouve au 14ème rang mondial selon le Rapport Gallois, (mais 20ème rang selon le classement 2013 de l'indice mondial de l'innovation<sup>8</sup>) et que les entreprises françaises déposent trois fois moins de brevets que les entreprises allemandes, le Gouvernement a souhaité favoriser une montée en gamme (levier 3):

- rénover et renforcer la politique de soutien à l'innovation au sein des entreprises. Dans le cadre d'une réforme du système de transfert de la recherche publique et de l'innovation, les dispositifs existants seront améliorés; de nouveaux instruments de financement adaptés à l'ensemble des phases du processus d'innovation, des premiers tests à l'industrialisation et à la mise sur le marché, seront créés en s'appuyant sur les Investissements d'avenir. Ils permettront d'accompagner les priorités de la politique industrielle et technologique nationale et rechercheront le co-financement de capitaux privés. Le préfinancement du CIR pour les PME sera assuré avec le concours de la BPI. Les exonérations sociales et fiscales en faveur des jeunes entreprises innovantes seront restaurées à leur niveau d'avant 2011;
- réorienter les pôles de compétitivité vers les produits et services à industrialiser et maximiser leur usage afin de réaliser davantage de croissance pour les entreprises;
- améliorer l'efficacité et la cohérence des dispositifs de soutien à l'innovation par la mise en place d'un groupe de travail national qui mènera une réflexion sur les leviers de l'innovation (cf. focus rapport Beylat-Tambourin infra).

<sup>7</sup> Focus sur le rapport Berger-Lefebvre sur l'épargne financière. Le 2 avril 2013, les rapporteurs Karine Berger et Dominique Lefebvre ont remis au ministre de l'Économie et des Finances, Pierre Moscovici et au ministre délégué au budget, Bernard Cazeneuve, leur rapport sur l'épargne financière. Commandé par le Premier ministre le 9 octobre 2012, ce rapport permet de mettre en avant deux objectifs: consolider la confiance des épargnants; mieux inciter aux placements longs et plus risqués pour répondre aux besoins de financement des PME et des ETI et du secteur du logement. Pour atteindre ces objectifs, il propose aussi notamment d'organiser une réorientation des encours de l'assurance-vie vers les placements les plus utiles à l'économie. Le rapport préconise notamment une réorientation et mobilisation, à hauteur de 15 à 25 milliards d'euros par an et 100 milliards d'euros d'ici la fin du quinquennat de l'épargne financière des ménages en faveur des entreprises et plus spécifiquement des PME et des ETI.

<sup>8</sup> www.challenges.fr/economie/20130702.CHA1524/la-suisse-au-top-de-l-innovation-mondiale.html



#### Le rapport Beylat-Tambourin

Commandé par les ministres du Redressement Productif, Arnaud Montebourg, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, et déléguée aux PME, Fleur Pellerin, afin d'obtenir des recommandations sur les enjeux du transfert et de l'innovation en France, Jean-Luc Beylat et Pierre Tambourin ont remis leur rapport le 5 avril 2013 intitulé « L'innovation, un enjeu majeur pour la France : dynamiser la croissance des entreprises innovantes ».

#### Deux priorités sont mises en avant :

- · l'absolue nécessité d'une stratégie nationale mise en place par l'État ;
- · la création et la croissance des entreprises innovantes.

#### Le rapport avance des propositions parmi lesquelles :

- organiser une politique d'attractivité autour de l'innovation. Les États-Unis se servent de l'immigration des « talents » comme une arme économique. 25% des start-up de la Silicon Valley sont dues à ces génies de l'innovation. L'objectif recherché est de faciliter les procédures d'immigration et une fiscalité des plus-values de cession non décourageante;
- favoriser la mobilité des chercheurs entre la recherche publique et le monde de l'entreprise ;
- mettre en place un programme en faveur du transfert par la création d'entreprise. Le but est de créer une « bourse pour le créateur de start-up » sous la forme d'une avance remboursable afin d'éviter l'assistanat tout en accompagnant le créateur d'entreprise;
- combler le manque de financement en fonds propres des entreprises innovantes. Sachant qu'il manque 2 milliards d'euros par an pour financer la croissance des entreprises innovantes, 2% de l'épargne des Français seraient investis dans les entreprises innovantes;
- mettre en place une politique de protection (Propriété Industrielle-PI notamment) au service des entreprises innovantes. Les pistes évoquées sont notamment la création d'un médiateur de la PI, la simplification des laboratoires publics mixtes, l'allongement de la dotation de France Brevets afin de constituer un fonds souverain qui participerait à la défense des PME;
- inciter les grands groupes et les grands établissements publics à s'impliquer auprès des entreprises innovantes;
- reconnaître le rôle des écosystèmes d'innovation métropolitains afin d'appuyer les stratégies nationales et régionales d'innovation;
- · concevoir, piloter et faire évoluer une stratégie française de l'innovation ;
- faire de l'innovation un vrai sujet politique.

# 1.13 Renforcer les conquêtes de nos entreprises à l'étranger et l'attractivité de notre pays

Le Gouvernement souhaite atteindre l'objectif de l'équilibre commercial en 2017<sup>9</sup>, sachant que le déficit fin 2011 était de plus de 25 milliards d'euros (levier 5):

- assurer un accompagnement personnalisé à l'international pour 1 000 PME et ETI de croissance dans le cadre du programme de BPI. En effet, les ETI non rattachées à des grands groupes exportent peu (16% de leur chiffre d'affaires est réalisé à l'export contre 22% en moyenne pour l'ensemble des ETI). Au lieu de proposer des prestations pour tous, la BPI analysera les besoins de l'entreprise et lui proposera un appui sur mesure, inscrit dans la durée et répondant au projet personnalisé de développement international de l'entreprise;
- permettre aux entreprises de se battre à armes égales avec leurs concurrents en leur faisant bénéficier de dispositifs de financement export alignés sur les meilleures pratiques étrangères;
- maintenir les atouts des infrastructures françaises et déployer le très haut débit numérique sur l'ensemble du territoire, l'objectif étant que la France maintienne son avantage historique dû à ses infrastructures. Ces annonces interviendront lors de la mise en place du PIA.

#### 1.1.4 Consolider l'environnement réglementaire et fiscal

Le Gouvernement souhaite notamment stabiliser sur la durée du quinquennat plusieurs dispositifs fiscaux importants pour l'investissement et la vie des entreprises (levier 7) :

- le crédit d'impôt recherche (CIR);
- les dispositifs favorisant la détention et la transmission d'entreprises;
- les jeunes entreprises innovantes (JEI);
- · des incitations aux investissements dans les PME.

A cet égard, le rapport Queyranne sur la modernisation de la vie publique présente des pistes pour stabiliser l'environnement réglementaire et fiscal<sup>10</sup>.

## 1.1.5 Accompagner le développement des PME de croissance innovantes en mobilisant l'achat public

Le Gouvernement souhaite atteindre d'ici 2020 un objectif de 2% de la commande publique de l'État auprès de PME tournées vers l'innovation (levier 8). L'objectif est de stimuler l'innovation dans l'industrie à travers ses achats publics.

9 Comme le précise le Pacte, « La part de marché des exportations françaises dans le commerce international a reculé de 36 % depuis 2000, de 5,1 % à 3,3 %, contre un recul de moins de 10 % pour l'Allemagne ou l'Espagne ».

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> En février 2013, le Premier ministre a confié au président socialiste de la Région Rhône-Âlpes, Jean-Jack Queyranne, une mission sur la modernisation de l'action publique (MAP). Dans son rapport remis le 18 juin 2013 à Arnaud Montebourg, il propose de conserver 12 dispositifs d'aides aux entreprises sur les 660 existants et ainsi économiser 3 milliards d'euros. Jean-Jack Queyranne propose de réformer les aides publiques accordées aux entreprises dont le coût représente plus de 100 milliards d'euros par an. Si les mesures étaient mises en œuvre, les recommandations permettraient d'économiser 3 milliards d'euros sur la période 2014-2015. L'objectif étant de réduire de 1,5 milliard d'euros les dépenses budgétaires et de 1,5 milliard d'euros les divers avantages fiscaux. Le rapport exclut la remise en cause du taux réduit de TVA dans le bâtiment, du CICE ou encore de l'allègement des charges sur les bas salaires. Le rapport souligne l'importance de soutenir davantage l'investissement, l'innovation et le développement à l'international. Sur ce point, le rapporteur s'en réfère à l'action de bpifrance, ainsi qu'au PIA et aux soutiens financiers de la Coface et d'ubifrance.

Une charte doit être signée par plusieurs entreprises dont l'État est actionnaire afin de stimuler l'achat innovant en faveur des PME. Le but est d'étendre cette charte à toutes les entreprises à capitaux publics<sup>11</sup>.

#### 1.1.6 Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une mesure touchant spécifiquement les entreprises innovantes, la mesure phare du Pacte, le CICE (levier 1) qui permet un allègement des charges des entreprises de 20 milliards d'euros sur 3 ans, mérite notre attention. Nous détaillerons ce point dans la partie 2 du présent rapport.

# 1.2 Assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le 11 juillet 2012, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, a désigné un comité chargé d'animer les Assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ces assises se sont tenues les 26 et 27 novembre 2012 au Collège de France en présence de plus de six cents invités. Un des volets de ces assises concernait une « nouvelle ambition pour la recherche publique et privée » et à ce titre, l'innovation.

Le 17 décembre 2012, la synthèse du rapport issu des assises a été remise au Président de la République. Ce rapport était à l'ordre du jour du Conseil des ministres du 9 janvier 2013. Une des priorités des assises est de « donner une nouvelle ambition à la recherche pour répondre aux exigences de compétitivité de l'économie ».

Le rapporteur de ces assises a suggéré de développer davantage la culture de l'entrepreneuriat chez les diplômés et de mettre en place un agenda stratégique de la recherche. Le rapporteur propose notamment d'« accroître la compétitivité par le renforcement de la recherche technologique et du transfert ». Un consensus ressort de ces assises. Il porte particulièrement sur l'importance de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche, ainsi que les entreprises et les collectivités territoriales.

Les principaux engagements en faveur de l'innovation des TPE, PME et ETI de ce rapport sont :

- construire un agenda stratégique sur les grands enjeux de société et mobiliser les organismes de recherche, les universités, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile autour de cet agenda;
- encourager les mobilités entre « les différents statuts de chercheur, d'enseignant chercheur, ou d'employé d'autres secteurs du monde socioéconomique ». Il est proposé de faciliter l'accès des PME au CIR; inciter les PME à s'engager davantage dans les écosystèmes de recherche et d'innovation; favoriser la mobilité des doctorants vers les entreprises et développer le doctorat au sein de l'entreprise;

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup>Le 11 avril 2013, s'est tenue à Bercy la conférence sur les achats innovants. Le ministre du Redressement Productif, Arnaud Montebourg et la ministre déléguée chargée des PME, Fleur Pellerin, ont réuni les principaux décideurs, prescripteurs et acheteurs publics afin d'entamer la démarche de soutien à l'innovation grâce à l'achat public. Il en ressort « un projet de guide sur l'achat public innovant élaboré par la direction des affaires juridiques soumis à consultation publique pour aider les acheteurs à se tourner vers les offres innovantes ».

- effectuer une évaluation de l'utilisation du CIR et l'utiliser davantage pour le recrutement de docteurs dans les entreprises et la coopération entre le public et le privé;
- encourager les relations entre les acteurs du monde socio-économique notamment les PME et ETI et les organismes de recherche, universités et écoles

#### 1.3 Assises de l'entrepreneuriat

Initiées le 14 janvier 2013, les Assises de l'entrepreneuriat se sont conclues à l'Élysée le 29 avril 2013 autour du Président de la République qui s'exprimait devant 300 entrepreneurs.

A cette occasion, le Président de la République a souligné l'importance du rôle des entreprises dans la création de richesses : « c'est une évidence, mais parfois mieux vaut rappeler ce qui va de soi : ce sont les entreprises qui créent la richesse, qui créent l'activité et qui créent donc l'emploi ».

Neuf groupes de travail composés chacun de 20 personnes ont été mis en place. Un de ces groupes était dédié à la stimulation de « toutes les formes d'innovation dans l'entreprise ». Partant du constat que 59% des entreprises françaises de plus de 20 salariés précisent ne pas avoir tenté d'innover ces dernières années, ce groupe de travail a exploré différentes voies permettant d'encourager les entreprises à innover :

- stimuler plusieurs formes d'innovation au sein de l'entreprise, technologique ou non;
- mobiliser de manière plus efficace et diversifier les financements au service de toutes les formes d'innovation :
- diffuser de manière plus efficace l'esprit d'innovation au sein des entreprises, en accompagnant les entreprises primo-innovantes et celles n'ayant jamais innové.

Dans son discours et faisant notamment écho aux propositions du groupe de travail sur l'innovation, le Président de la République s'est engagé à mettre en place plusieurs mesures parmi lesquelles :

- simplifier la taxation des plus-values de cession d'entreprises<sup>12</sup>, avec un régime de droit commun et un régime dit « incitatif ». Toutes les entreprises sont désormais concernées par la taxation, mais avec des mesures d'abattements:
  - après 8 ans, le régime de droit commun prévoit un abattement de l'ordre de 65%;
  - après 8 ans, le régime dit « incitatif » prévoit un abattement de l'ordre de 85% (50% après un an de détention, 65% après 4 ans de détention). Le régime incitatif concerne aussi les créateurs d'entreprises ou détenteurs de titres de sociétés de moins de 10 salariés.

<sup>12</sup> Ces mesures seront intégrées au budget 2014 et ne prendront effet qu'en janvier 2014. Elles répondent notamment aux attentes du mouvement des « pigeons ».

- élargir le PEA dans le but d'orienter une partie de l'épargne des ménages vers les TPE, PME et ETI. Le plafond des versements supplémentaires pourra aller jusqu'à 75 000 euros. L'objectif recherché par le Gouvernement est que les PME et ETI puissent en bénéficier réellement, ce fonds concernant aujourd'hui 3% des entreprises. Il permettra l'innovation des PME et le développement à l'international;
- créer un fonds pour l'innovation sociale afin de financer les innovations répondant à de nouveaux besoins sociaux;
- créer un visa entrepreneur pour les étrangers soutenant un projet de création d'entreprise innovante;
- mettre en place les Maisons de l'international sur certaines zones géographiques, qui « proposeront aux entreprises les services d'un incubateur pendant une durée pouvant atteindre une année ». Les premières Maisons verront le jour aux États-Unis et en Asie;
- encourager « les prises de participations des grands groupes dans les jeunes PME innovantes » qui conduiront au droit à un amortissement fiscal sur cinq ans. Ainsi le coût du soutien aux PME sera pris en charge partiellement par l'État en cas d'échec;
- soutenir l'innovation, via bpifrance, sous forme de prêts à hauteur de 100 millions d'euros pour 2013; mais aussi d'apports en fonds propres à hauteur de 600 millions d'euros;
- améliorer le statut des JEI. La dégressivité des exonérations de cotisations sociales prendra fin. De plus, le Président de la République s'engage à « étendre le champ des dépenses éligibles à ce mécanisme aux charges de personnel affectées à l'innovation, au design, au marketing, c'est-à-dire pas simplement à l'innovation technologique ».

#### 1.4 Plan et Programme d'investissements d'avenir

Le 9 juillet 2013, le Premier ministre dévoilait son Plan d'investissements d'avenir à horizon 2025, conformément au souhait du Président de la République exprimé à l'occasion du séminaire du 6 mai 2013.

Intitulé « Ambition pour la France », le plan vise à atteindre deux objectifs : compétitivité et transition écologique. Il fixe ainsi des priorités en matière de transition écologique et énergétique, de mobilité, d'innovation, de recherche et de santé<sup>13</sup> et s'appuie sur deux outils :

<sup>13</sup> Des investissements de grands projets publics seront financés: dans le domaine de la mobilité, pour lequel l'Etat investira 5 milliards d'euros par an en faveur de la modernisation et du développement des infrastructures et services de transports auxquels viendront s'ajouter 1,5 milliard d'euros par an pour le Nouveau Grand Paris. Celui du déploiement des « compteurs intelligents » Linky au sujet duquel: un appel d'offres sera lancé l'été 2013 pour installer 3 millions de compteurs électriques d'ici à 2016. Le secteur hospitalier pour lequel un effort d'investissement de 4,5 milliards d'euros par an sur l'ensemble du territoire sera entrepris. Internet à très haut débit sur tout le territoire où 20 milliards d'euros sur 10 ans lui seront consacrés.

- nouveaux contrats plan Etat/régions;
- nouveau Programme d'investissements d'avenir (PIA 2)<sup>14</sup>. A compter de 2016, ce PIA 2 assurera le relais du premier PIA initié en 2010.

Le PIA 2 figure dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Il lui est donné pour objectif de :

- garantir aux EIC des financements par un meilleur accès aux ressources du PIA grâce à la création de bpifrance<sup>15</sup>;
- stimuler l'innovation par la mise en place de nouveaux instruments de financement et de nouvelles actions.

Le PIA 2 se fixe pour objectif d'assurer le relais du PIA 1 par des investissements limités en 2014 et 2015 et « monter en puissance » à compter de 2016. Il sera doté d'une enveloppe de 12 milliards d'euros sur 10 ans provenant notamment de cessions de participations de l'État dans certaines grandes entreprises.

Plus de 3 milliards d'euros seront alloués à la « Recherche et universités » afin de permettre l'accès des laboratoires à des instruments de recherche de haut niveau et d'investir dans les technologies clés pour faciliter par la suite le transfert de technologies entre la recherche et les PME.

Parmi les secteurs concernés par le PIA 2, on trouve notamment la rénovation thermique et la ville de demain (2,3 milliards d'euros), l'industrie durable (1,7 milliard d'euros), l'aéronautique et l'espace (1,3 milliard d'euros), l'industrie de défense (1,5 milliard d'euros), l'industrie numérique ou encore la santé.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Mis en œuvre par le Commissariat général à l'investissement dirigé par Louis Gallois qui s'appuie sur 10 agences (ADEME, ANR, CEA, CNES, ONERA, ...), le PIA est un mode d'intervention de l'État permettant de mobiliser des acteurs privés ou publics autour d'un objectif de politique publique. Il vise à favoriser le rapprochement d'acteurs, pour faire émerger de nouvelles technologies, pour fédérer les laboratoires et universités françaises en pôle d'excellence à visibilité internationale. Il a été doté, en 2010, d'un budget initial de 35 milliards d'euros, dont 22 affectés à l'enseignement supérieur et à la recherche.

<sup>15</sup> Mobilisé au profit de 5 domaines prioritaires (innovation et filières, technologies génériques, transition énergétique, santé, économie du vivant).



#### Programme européen: Horizon 2020

Dans la continuité du 7ème PCRDT<sup>16</sup>, le nouveau programme-cadre Horizon 2020, doté d'un budget pesant près de 80 milliards d'euros pour la période 2014-2020, regroupe tous les financements de l'Union européenne en matière de recherche et d'innovation (PCRDT, Euratom, actions pour l'innovation du programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité, Institut européen d'innovation et de technologie). Il entend simplifier son accès aux entreprises, organismes et instituts publics de recherche.

Dans ce domaine et malgré le changement de majorité parlementaire intervenu en France en 2012, le discours porté par la France n'a pas varié. Pour Geneviève Fioraso, qui s'exprimait en marge d'une réunion du Conseil de l'Union européenne le 8 octobre 2012, Horizon 2020 est un « puissant levier pour la compétitivité, la croissance et l'emploi en Europe [...] ».

Les premiers appels à projets seront lancés au début de l'année 2014.

A titre indicatif, le budget devrait être réparti en 4 grandes familles de la façon suivante :

- 1. l'excellence scientifique (24,5 milliards d'euros);
- 2. la primauté industrielle : pour renforcer le caractère attractif de l'Europe par la promotion des activités en rapport avec la réalité des entreprises (17,9 milliards d'euros). A noter que 700 millions d'euros sont prévus pour l'innovation des PME à l'échelle européenne (programme EUROSTARS, Recherche au Bénéfice des PME, nouveau programme de soutien);
- 3. les défis sociétaux : priorité majeure qui traite des problèmes préoccupant la population européenne et dans le monde (31,7 milliards d'euros) ;
- 4. l'institut européen de l'innovation et de la technologie (budget 2,8 milliards d'euros). Mis en place en 2008, l'institut vise à favoriser les liens entre formation, recherche et innovation par la mise en place de communautés de connaissance et de l'innovation (KICs).

<sup>16</sup> PCRDT: Le programme-cadre de recherche et développement technologique est le principal outil de financement de la recherche européenne. Depuis 1984, les PCRDT se succèdent par périodes quadriennales, jusqu'au 7e PCRDT qui, lui, couvre la période 2007-2013. Il est organisé autour de 4 programmes auxquels vient s'ajouter un programme sur la recherche nucléaire au titre du traité Euratom. Pour rappel, la France est le 3ème pays bénéficiaire du 7ème PCRDT avec 11,6% des financements obtenus (Allemagne = 16% et Royaume-Uni = 15%).

### Actions menées

Parmi ces engagements politiques en faveur de l'innovation des EIC, l'Observatoire relève qu'un certain nombre d'actions ont déjà été mises en place ou sont en cours de réalisation.

#### 2.1 Soutien à la compétitivité et financement des entreprises

#### 2.1.1 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Même si cette mesure ne concourt pas directement à l'innovation et à la R&D, comme souligné dans le premier chapitre, le CICE est la mesure phare des décisions gouvernementales prises dans le cadre du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi (levier 1) publié au Journal Officiel le 30 décembre 2012. Il prend effet à compter du 1er janvier 2013.

Il concerne toutes les entreprises relevant d'un régime réel d'imposition et employant des salariés. Le montant du CICE est égal à 4% en 2013, puis 6% les années suivantes calculé sur la masse salariale correspondant aux salaires inférieurs ou égaux à 2,5 fois le SMIC.

Les PME, les entreprises nouvelles, les JEI, les entreprises en difficulté et les entreprises agricoles peuvent, après imputation sur impôt dû, bénéficier d'un remboursement immédiat de la fraction excédentaire du CICE.

Pour améliorer la trésorerie des entreprises, un mécanisme de préfinancement du CICE a été mis en place :

- crédit de trésorerie accordé par bpifrance ou auprès d'une banque commerciale (fonds de garantie ex OSEO couvrant jusqu'à 50% du risque pris) plafonné à 85% du financement anticipé du CICE;
- suppression des frais de dossier pour les demandes de préfinancement dont les montants sont inférieurs à 25 000 euros.

Au 10 juin 2013, 4 324 entreprises sur les 2,5 millions existantes (soit 0,17%) ont demandé un préfinancement du CICE. A cette date, 3 260 dossiers ont déjà été validés et 353 millions d'euros accordés. Un comité de suivi avec les partenaires sociaux, chargé de dresser à intervalle régulier un constat partagé sur le bon fonctionnement du dispositif va être mis en place par l'État. Il s'agit pour le moment d'un préfinancement. Dès 2014, les entreprises bénéficieront du CICE sans avoir aucune démarche particulière à effectuer.

#### 2.1.2 Bpifrance

La banque publique d'investissement (bpifrance), correspondant au levier 2 du Pacte a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

Cet instrument de soutien et d'accompagnement financier des entreprises regroupe OSEO, CDC Entreprises, Fonds stratégique d'investissement (FSI) et FSI Régions. Il est doté d'une capacité de financement de 42 milliards d'euros dont 20 sont dédiés aux prêts directs aux entreprises, 12 pour garantir les prêts accordés et 10 destinés à des investissements directs. Bpifrance a pour objectif d'apporter un soutien à la compétitivité des entreprises, aider et garantir leur finance-

ment (bpifrance financement), encourager l'innovation (bpifrance innovation) et accompagner à l'export (bpifrance export).

Opérant sur la base de partenariats avec les régions, les équipes de bpifrance sont implantées au cœur des 22 régions et constituent autant de points d'entrée uniques qui visent à simplifier et rendre plus efficiente la réalisation des projets des entreprises.

La dernière étape juridique de création de bpifrance a eu lieu le 13 juillet 2013.

Elle est déjà opérationnelle avec le préfinancement du CICE. Depuis le 3 janvier 2013, bpifrance a mis en place un dispositif de soutien à la trésorerie qui a déjà permis d'apporter plus de 120 millions d'euros aux PME françaises.

#### 2.1.3 Fonds commun de placement dans l'innovation

Le 16 septembre 2013, le conseil d'administration de bpifrance a validé la création d'un fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI ETI 2020). Ce fonds est destiné à soutenir les ETI sur le long terme en renforçant leur capacité à innover et en favorisant leur développement à l'international. Doté d'une enveloppe de 3 milliards d'euros, il interviendra pour des opérations supérieures à 10 millions d'euros en fonds propres ou quasi fonds propres en minoritaire.

Les opérations récentes réalisées au profit des sociétés Naturex et Technicolor<sup>17</sup> seront portées au crédit du FCPI ETI 2020.

#### 2.1.4 Programme d'investissements d'avenir

Dans un communiqué du 21 janvier 2013, le Premier ministre a annoncé la réorientation du PIA 1 à effet immédiat, pour un montant total de 2,2 milliards d'euros répartis comme suit :

- soutien à l'innovation et aux filières<sup>18</sup> :
- développement et diffusion des technologies génériques<sup>19</sup>;
- · formation:
- transition énergétique<sup>20</sup>;
- développement de l'économie, du vivant et de la santé;
- actions existantes dans le domaine aéronautique et financement des entreprises.

Plusieurs appels à projets ont déjà été lancés, notamment suite à la priorité accordée au : développement et à la diffusion des technologies génériques ; développement de la R&D sur les technologies « cœur de filière du numérique », pour lequel un budget global de 150 millions d'euros a été alloué (30/05/2013 : appel à projets (AAP) - Logiciels embarqués et objets connectés ; 18/06/2013 : AAP - Sécurité numérique).

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Le fonds stratégique d'investissement a pris des participations dans leur capital respectif en janvier et avril 2013.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Industrialisation des pôles de compétitivité; création d'un fonds capital-risque/développement; soutien à l'innovation de rupture et appels à projets sectoriels.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Ex : recherche technologique orientée vers les PME par les instituts Carnot.

Ex : appels à manifestations d'intérêts ciblés de l'ADEME.

#### 2.2 Mesures fiscales et aides incitatives à la recherche et l'innovation

#### 2.2.1 Crédit d'impôt recherche

Il s'agit du principal mécanisme de soutien national à la recherche & développement privé.

Le levier 7 du Pacte intègre la simplification et la stabilisation sur la durée du quinquennat de 5 dispositifs fiscaux, dont en premier lieu le CIR, le statut JEI, les dispositifs favorisant la détention et la transmission d'entreprises (pactes d'actionnaires), les incitations aux investissements dans les PME, la contribution économique territoriale (CET).

Par ailleurs, le levier 3 du Pacte prévoit de rénover et renforcer le soutien à l'innovation des entreprises par la mise en place d'un préfinancement du CIR et d'un crédit d'impôt innovation (CII).



#### CIR

Le CIR est un mécanisme d'incitation fiscale qui s'adresse aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu et ayant des projets de recherche fondamentale, appliquée ou de développement expérimental.

Créé en 1983, il a fait l'objet d'évolutions législative, jurisprudentielle et administrative dont une majeure en 2008. Actuellement, il correspond à 30% du volume des dépenses de R&D éligibles jusqu'à 100 millions d'euros et 5% au-delà. Il concerne plus de 18 000 entreprises pour une enveloppe de 5,2 milliards d'euros.

Dans son dernier rapport publié en septembre 2013<sup>21</sup>, la Cour des Comptes propose 17 recommandations portant sur l'évolution du CIR, son contrôle et sa simplification, afin de s'assurer d'une meilleure maîtrise. Elle estime que le CIR atteindra en 2014 une fourchette comprise entre 5,5 et 6,2 milliards d'euros pour converger rapidement vers 7 milliards d'euros.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup>« Evolution et conditions de maîtrise du crédit d'impôt en faveur de la recherche », Cour des Comptes – juillet 2013.

#### Préfinancement CIR (PREFICIR)

Il s'agit d'un prêt (~4,5% sur 2 ans) destiné aux PME de plus de trois ans d'existence ayant déjà bénéficié au moins une fois du CIR et souhaitant disposer de trésorerie pour couvrir les dépenses de R&D dès l'année où elles sont engagées.

Son montant est égal à 80% du CIR estimé sur la base CIR N-1 et compris entre 30 000 et 2,5 millions d'euros.

De plus, les PME peuvent bénéficier d'une garantie bpifrance sur le PREFICIR par un organisme bancaire privé.

#### Remboursement immédiat de la créance CIR

La loi de finances rectificative 2012 a ouvert le dispositif aux sociétés en procédure de conciliation.

#### Crédit d'impôt innovation

La loi de finances 2013 (art. 71) a modifié le dispositif du CIR en instaurant notamment un crédit d'impôt innovation (CII) destiné aux PME.

Il concerne les opérations de conception de prototypes de nouveaux produits ou d'installations pilotes de nouveaux produits. Son taux est égal à 20% du montant des dépenses éligibles plafonnées à 400 000 euros.

L'instruction fiscale devant en préciser les modalités a été publiée le 9 octobre 2013.

#### Modalités d'intervention des agents du ministère chargé de la recherche

Le décret n'2013-116 du 5 février 2013 modifiant l'article R. 45 B-1 du LPF fixe les modalités d'intervention des agents du ministère chargé de la recherche dans le contrôle de la réalité de l'affectation à la recherche des dépenses prises en compte pour la détermination du CIR au regard notamment de la conduite d'un débat contradictoire avec l'entreprise.

#### 2.2.2 Crédit d'impôt métier d'art

Destiné à soutenir les entreprises relevant du métier d'art, les inciter à innover et à concevoir, le crédit d'impôt métier d'art (CIMA) mis en place en 2006 a été reconduit pour 4 années supplémentaires par la loi de finances rectificative du 29 décembre 2012.

A compter du 1er janvier 2013, les aménagements réalisés concernent les dépenses, dotations aux amortissements, frais de dépôt et de défense des dessins liés aux ouvrages réalisés en un seul exemplaire ou en petite série (20 exemplaires maximum).

N'entrant plus dans le règlement de « minimis », il est plafonné à 30 000 euros par an et par entreprise. La procédure d'expertise et de contrôle est similaire à celle mise en œuvre pour le CIR.

### 2.2.3 Prêt pour l'innovation bpifrance (PPI)

Accordé pour une durée de 7 ans, ce prêt est destiné au financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'innovations réalisées par des PME immatriculées en France depuis plus de trois ans. Son montant est compris entre 30 000 et 1,5 million d'euros dans la limite du double des fonds propres et quasi fonds propres de l'entreprise.

#### 2.3 Soutien au développement international

Le 7 novembre 2012, Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur, déclarait : « Les PME et l'export ça marche ! Surtout quand l'innovation en est une composante : 60% des PME innovantes exportent ». Les entreprises innovantes dont la création est fondée sur une innovation sont sur des marchés d'emblée internationaux ou se positionnent de par leur niveau technologique sur une concurrence internationale (au moins au niveau de l'état de l'art européen).

Le 20 mars dernier, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a défendu les mesures « export » du Pacte. Il a rappelé que Matignon visait un total de 9 000 contrats en 2015 (+25%) et entend faciliter leur accès aux PME.

#### 2.3.1 Label bpifrance export

Le 22 mai dernier, Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances et Nicole Bricq ont présenté une nouvelle offre simplifiée de produits, facile d'accès et adaptée à chaque besoin des PME et ETI.

Cette offre est regroupée autour du nouveau label bpifrance export, fruit d'un partenariat entre bpifrance, ubifrance et Coface. Il vise à simplifier les démarches des PME en leur permettant d'accéder à un guichet unique.

#### 2.3.2 Prêt de développement export bpifrance

Le Prêt de développement export (PDE), ex Prêt pour l'export, est une avance remboursable destinée au financement de tous les besoins, en particulier immatériels, des activités à l'exportation ou de développement à l'international des entreprises. Quelques aménagements distinguent le PDE de son prédécesseur :

- étendu aux ETI de moins de 5000 salariés :
- montant compris entre 30 000 et 3 millions d'euros conditionné par un adossement à des financements extérieurs de même montant pour un prêt supérieur à 150 000 euros;
- remboursement d'une durée fixe de 7 ans assorti d'un différé du capital de 24 mois;
- les financements doivent porter sur le même projet et avoir été réalisés depuis moins de 6 mois.

#### 2.3.3 Accompagnement de 1000 PME et ETI

Nicole Bricq puise dans la base de BPI Excellence afin de sélectionner et procéder d'ici 2015 à un accompagnement personnalisé de 1000 entreprises (PME et ETI) disposant d'un très fort potentiel de développement.

Le 18 septembre 2013, afin de compléter le maillage territorial, la ministre a décidé de porter à 26 le nombre de chargés d'affaires internationaux (CAI) d'ubifrance au sein des sièges régionaux. Agissant en collaboration avec les conseillers de bpifrance et de la Coface, 250 entreprises devraient en bénéficier d'ici la fin de l'année 2013.

#### 2.4 Loi pour l'enseignement supérieur et la recherche

Le 20 mars 2013, le projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche a été présenté en Conseil des ministres par Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La loi a été adoptée le 22 juillet dernier.

La loi fixe notamment comme priorités :

- · la mise en place d'une stratégie nationale de la recherche ;
- · la préservation et le renforcement de la recherche fondamentale ;
- la transformation du savoir-faire en innovation dans tous les domaines, économique, industriel, sociétal, culturel et environnemental afin que la France améliore son rang au classement mondial de l'innovation.

On note que l'article 55 de la loi vise à améliorer et simplifier les transferts de technologies entre la recherche publique et les entreprises. L'article prévoit notamment la désignation d'un mandataire unique, en cas de multipropriété académique au titre de la Propriété Industrielle.

Enfin, le budget des CIFRE, doctorants en alternance, favorable aux PME et PMI à fort potentiel d'innovation est préservé.

## **Enquête**

#### 3.1 Méthodologie

La troisième partie de cet Observatoire fait état de la perception des EIC sur les thèmes traités dans les deux premières parties du présent rapport et qui ont marqué l'année écoulée.

L'enquête a été réalisée par envoi d'un questionnaire électronique entre juillet et septembre 2013 auprès d'un panel de TPE, PME et ETI innovantes. 351 entreprises ont répondu à cette enquête.

Nous attirons l'attention du lecteur sur la date de lancement de notre enquête, juillet 2013, qui nous contraint à repousser à la deuxième édition du rapport, les engagements et actions parmi lesquels se trouvent notamment les 34 plans de reconquête industrielle présentés par le chef de l'Etat le 12 septembre 2013 ainsi que le rapport d'Anne Lauvergeon, présenté le 11 octobre 2013.

A la lecture de cette édition, il convient d'intégrer la difficulté pour les entreprises d'apprécier l'impact de certaines mesures un an seulement après la présentation du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. La comparaison qui pourra s'effectuer entre les différentes éditions au cours des années n'en sera que plus intéressante.

#### **Définitions**

Par « engagement » du Gouvernement nous entendons : les annonces gouvernementales de mesures dans le cadre de pactes, de plans ou d'assises d'envergure qui ont un impact sur l'écosystème de l'innovation en France.

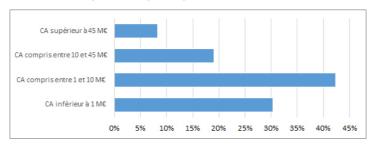
Par « action » du Gouvernement nous entendons : les mesures gouvernementales prises, lois, décrets, instructions, qui visent à concrétiser les engagements.

Par « innovation » enfin, nous entendons tout ce qui consiste à introduire un élément nouveau entraînant l'évolution sensible ou radicale d'un produit (bien ou service), d'un procédé, d'une méthode commerciale ou d'une organisation. Elle se distingue de la R&D par son caractère opérationnel et sa réalisation concrète. Elle figure parmi les principaux moyens d'acquisition d'un avantage compétitif et de réponse aux besoins du marché<sup>21</sup>.

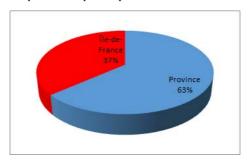
<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Manuel d'Oslo, troisième édition, 2005, OCDE

#### 3.2 Profil des 351 entreprises interrogées

#### Répartition des entreprises du panel par chiffre d'affaires :



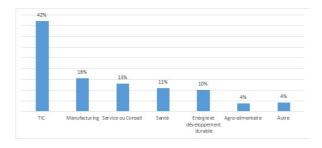
#### Répartition des entreprises du panel province / Île-de-France :



A la lecture des chiffres de cette enquête, l'Observatoire relève que les entreprises dont le siège est installé en Île-de-France sont davantage sceptiques : elles accueillent de manière plus négative les nouvelles mesures dont le CICE et le CII.

D'après les commentaires, ce décalage province / Île-de-France pourrait notamment s'expliquer par une moins grande disponibilité de l'administration vis-à-vis des EIC.

#### Répartition par secteurs :



Dès l'année prochaine, l'Observatoire élargira la base de cette enquête auprès d'autres partenaires représentatifs des EIC.

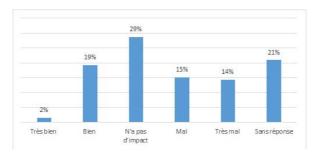
#### Maturité internationale :



Il existe une forte corrélation entre EIC et développement international.

#### 3.3 Résultat de l'enquête : perception des EIC

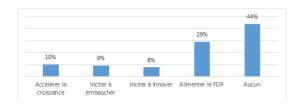
1. Estimez-vous que le Pacte réponde aux attentes et besoins de votre entreprise ?



42% des entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 10 et 45 millions d'euros estiment que le Pacte répond à leurs attentes.

45% des entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 million et 10 millions d'euros n'attendent aucun impact. Dans cette tranche de chiffre d'affaires, les entreprises ne sont que 18% à être plutôt positives.

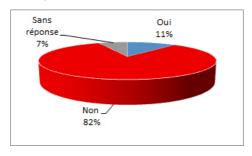
2. Quel impact attendez-vous du CICE sur votre activité?



#### Paroles d'entrepreneur

« Une entreprise ne peut innover qu'avec des salariés payés moins de 2,5 fois le SMIC ... il faut des ingénieurs engagés dans leur activité dont les salaires les excluent de l'assiette de calcul du CICE. »

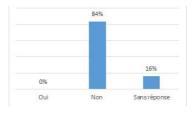
#### Avez-vous bénéficié du préfinancement du CICE?



#### Paroles d'entrepreneur

« L'entreprise n'a pas nécessairement besoin d'être aidée. Elle souhaite ne pas être entravée dans sa dynamique par une complexité administrative et réglementaire. »

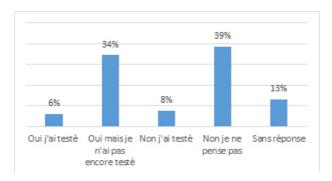
3. Avez-vous commencé à ressentir les effets de l'objectif de 2% à horizon 2020 des achats publics innovants affectés aux PME/ETI?



Rappel : L'objectif de l'Observatoire est de suivre chaque année l'évolution des actions engagées. La mise en place de cette mesure cette année, nous laissait déjà présager ce résultat. Il sera intéressant de suivre cet indicateur au fil des ans.

#### Paroles d'entrepreneurs

- « 2% d'ici 2020, ce n'est pas très ambitieux... »
- « Un bon début d'idée qui manque d'ambition et de réalisme et qui n'aura sans doute que peu d'effets. »
- « Ce n'est pas 2% qu'il conviendrait d'affecter mais la proportion représentée par les PME et ETI dans l'emploi en France. »
- « Cette mesure est positive car pour se développer à l'international, une PME ou une ETI sera plus forte si elle a déjà un volant d'affaires nationales. Je ne serais pas choqué que cette ouverture soit adossée à une stratégie d'intelligence économique dans laquelle les PME et ETI bénéficiaires seraient identifiées. »
- « L'idée est bonne mais pas de mise en application concrète visible pour le moment. »
- « L'Etat doit acheter selon ses besoins et non pour soutenir les PME. »
- « Nous ne sommes pas sûrs que les acheteurs publics soient bien au courant de cette initiative. »
- « Actuellement, les appels d'offres restent sur la règle (malheureuse et non affichée) du moins disant. »
- 4. La centralisation des services (Oséo, FSI, CDC Entreprises,...) par bpifrance va-t-elle, selon vous, faciliter votre accès aux financements de l'innovation?



59% des entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 10 et 45 millions d'euros pensent que la centralisation des services par bpifrance va faciliter leur accès aux financements de l'innovation contre 44% pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 10 millions d'euros.

A noter également que les entreprises du secteur « conseil et services » sont à 62% positives sur cette nouvelle structure bpifrance, ainsi que les entreprises du secteur des TIC, positives à 52% contre en moyenne 35% de positifs sur tous les autres secteurs.

#### Paroles d'entrepreneurs

- « Tout est plus simple et plus rapide. »
- « Nous avons eu très rapidement des prêts à l'innovation (fonctionnement comme Oséo) et le fait de tout regrouper dans la BPI est une bonne chose car cela renforce la connaissance des entreprises. »
- « Nous avons obtenu rapidement une réponse favorable pour un prêt à taux zéro de 250 000 euros qui nous a permis d'embaucher 2 ingénieurs R&D et d'affiner notre processus dans le cadre de notre projet. »
- « La période de changement ne simplifie pas pour le moment les méandres de l'accès aux financements déjà multiples. »
- « Le problème des financements ex Oséo sont les taux qui sont trop élevés pour les PME. Par exemple, le PREFICIR affiche un taux très élevé au regard des taux du marché actuel pour un emprunt sur 2 ans, et impossibilité de rembourser le prêt par anticipation! »

# **Parole d'expert** : Dr Hervé André Durand, MBA, directeur du département financement public de l'innovation de Global Approach Consulting

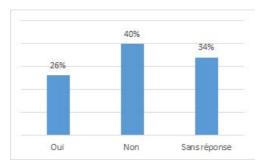
« Au cours du premier semestre 2013, nous avons effectivement ressenti une période de flottement et d'incertitudes chez nos interlocuteurs bpifrance innovation, essentiellement nos anciens interlocuteurs Oséo. Au retour de l'été, tout semble être rentré dans l'ordre avec même une certaine accélération du traitement des dossiers.

On constate aussi une meilleure explication des divers produits du financement de l'innovation, de leurs caractéristiques, avantages et inconvénients respectifs. Plus précisément, les distinctions et spécificités des Avances Remboursables en cas de succès technique (ARI) et des Prêts à Taux Zéro Innovation (PTZI) sont maintenant très claires. Rappelons en particulier que le PTZI offre un versement immédiat de l'aide et est sans impact sur le CIR.

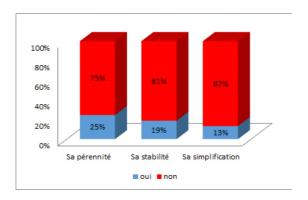
On ressent bien sûr une grande frustration de la part des entreprises quant à la quasi-disparition des subventions aux programmes d'innovation de bpifrance, aujourd'hui limitées à 50 000 euros pour des programmes de faisabilité et avec une dotation annuelle limitée : les premiers arrivés restent les premiers servis !

Pour remonter dans le temps, nous pouvons témoigner d'une évolution depuis l'ANVAR, généreuse pour des projets de recherche fondamentale, à Oséo qui s'intéressait déjà plus aux aspects de marchés et débouchés commerciaux des projets vers bpifrance avec une approche encore plus rationnelle des dossiers mais aussi avec une culture davantage économique et financière. Cela dit, nous travaillons avec les chargés d'affaires de bpifrance qui étaient déjà présents du temps à l'époque de l'ANVAR. Ils restent toujours férus de science, de créativité et d'innovation. »

Pensez-vous que les conventions de partenariat signées entre bpifrance et les régions, et qui visent à un partage des risques, faciliteront l'accès de votre entreprise aux financements bancaires ?



5. Concernant le dispositif du crédit d'impôt recherche (CIR), croyezvous en sa pérennité, stabilité, simplification ?

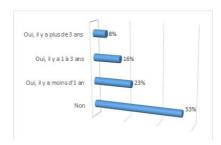


#### Paroles d'entrepreneurs

- « Seul le CIR est une réussite car c'est un moyen efficace de financer l'innovation. »
- « Je n'ai pas à croire en sa pérennité... mais à attendre pour voir ! »
- « Absolument nécessaire pour la recherche privée. »
- « Un moyen de compenser les 16% de charges complémentaires par rapport à nos concurrents allemands par exemple. »
- « Le CIR nous a aidé à développer une technologie nouvelle avec deux laboratoires universitaires de recherche. »
- « Depuis 25 ans le CIR a été un levier fantastique pour financer nos projets innovants. »

- « Notre centre de R&D est constamment mis en concurrence avec d'autres centres dans le monde. L'arrêt du CIR condamnerait notre activité sans aucun doute. »
- « L'Etat peut gagner des marges de manœuvres en faisant le distinguo entre CIR grands comptes et CIR PME. »
- « Continuer pour les PME/PMI mais éviter que les grands laboratoires en bénéficient de manière déloyale. »
- « Les programmes de R&D se déroulent sur une période longue. La stabilité est essentielle. »
- « Seules les entreprises disposant de ressources fiscales ou de conseil externe sont à même de déposer un dossier. »

## Avez-vous eu un contrôle fiscal concernant spécifiquement votre CIR ces dernières années ?



#### Paroles d'entrepreneurs

- « Rien à signaler : un contrôle spécifique ou non chaque année depuis que nous optons pour le CIR. »
- « C'est normal mais trop arbitraire. »
- « Très compliqué, j'ai dû me faire aider pour pouvoir répondre, et j'ai bien fait. »
- « Expérience très négative qui nous a presque mené à la faillite. Nous allons peut-être avoir gain de cause après 4 ans de lutte et 30% d'emplois détruits. Quel temps perdu! »
- « Attitude incompréhensible de l'administration qui rejette en bloc notre CIR alors que notre entreprise comprend un laboratoire de 20 personnes et a reçu un prix de l'innovation. ».
- « Les conditions de contrôle se sont très fortement durcies afin de permettre à l'administration de négocier et réduire le coût global du CIR : notre dossier serait passé sans problème il y a 3 ans. ».

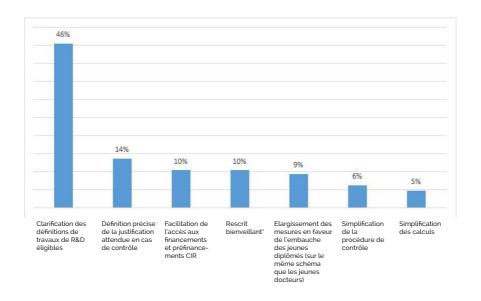
# Parole d'expert : Estelle Joan, directrice des affaires fiscales de Global Approach Consulting

« A l'heure actuelle, il est important de distinguer 2 pratiques. L'une consiste pour l'administration, lorsque l'entreprise demande la restitution de sa créance de CIR, à procéder à un contrôle sur pièces. Ainsi, l'administration avant de procéder au versement des sommes dues, souhaite opérer un contrôle des pièces ayant permis de définir le périmètre éligible et/ou la valorisation du CIR. Le contrôle effectué, à savoir les pièces demandées, peuvent être plus ou moins nombreuses.

L'autre pratique est le contrôle sur place, plus lourd et plus contraignant pour l'entreprise. En effet, le vérificateur va se rendre régulièrement au sein de l'entreprise pour vérifier sa comptabilité générale ou le CIR de façon spécifique. Dans ce cadre, le vérificateur peut faire appel aux agents du MESR pour leur demander leur avis sur l'éligibilité des projets de R&D. Il peut donc y avoir un double contrôle. Le contrôle sur place se déroule différemment selon les vérificateurs en termes de régularité dans la venue sur place, de documentation demandée, de justificatifs apportés...

Chaque contrôle est unique. En revanche la procédure est la même pour tout le monde. »

## Quelle est parmi les 7 propositions d'évolution ci-dessous, celle qui vous paraît la plus pertinente en matière de CIR :



#### \* Rescrit bienveillant/évolutif

Le rescrit bienveillant/évolutif se distingue du rescrit actuellement en vigueur. Il s'agirait d'attribuer le CIR sur la base d'un business plan et d'un engagement du créateur d'entreprise (PME) ou du porteur du projet (PME, ETI et grands groupes) sur des objectifs à moyen / long terme. En contrepartie, les organismes attributaires limiteraient leur contrôle et adopteraient une attitude bienveillante et encourageante. Le rescrit demeurerait déclaratif en deçà d'un certain seuil (par exemple 100 000 euros).

#### Paroles d'entrepreneurs

- « Les systèmes consistant à mettre les entreprises sous perfusion finissent par des liquidations. »
- « Il faut élargir le concept d'innovation. Il est trop limité en France à l'innovation technologique. »
- « Le durcissement de la position de bpifrance et des services fiscaux en 2013 montre qu'il y a un très fort décalage entre les effets d'annonce et le vécu terrain. »
- « Rescrit, intéressant mais double de travail pour des résultats de R&D par définition inconnus à l'avance. C'est aussi une arme potentielle de l'administration pour imposer une sanction immédiate de non-respect du projet initial. »
- « Pourquoi ne pas créer un « crédit d'impôt croissance » ou un « crédit d'impôt création de valeur » qui favoriserait les sociétés qui se développent et qui créent de la valeur : à travers de la propriété industrielle, des emplois, de l'export. »
- « Pour les JEI, le dossier d'obtention est très exigeant à monter. Je suggère que ce dossier soit intégré comme élément du CIR. »

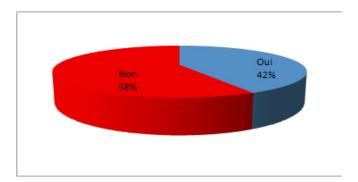
# Parole d'expert : Estelle Joan, directrice des affaires fiscales de Global Approach Consulting

« Le rescrit est une demande d'avis préalable auprès de l'administration fiscale. Concrètement cela permet à l'entreprise qui souhaiterait bénéficier du CIR d'interroger l'administration sur ses projets de R&D et leur éligibilité. Auparavant, cette procédure était très difficile à mettre en place car il fallait déposer cette demande avant que les travaux de R&D n'aient débuté. Ensuite, il suffisait qu'un élément diffère entre ce qui avait été présenté à l'administration et ce qui était réellement développé dans le projet pour remettre en cause la validation de l'avis formel émis par l'administration.

Désormais (et ce, depuis la loi de finances pour 2013), la demande peut être déposée même lorsque le projet a déjà débuté et au plus tard six mois avant la date limite de dépôt de la déclaration CIR.

Cela constitue une avancée significative. Cependant il reste encore une difficulté majeure : si le projet R&D de l'entreprise est refusé, il sera alors impossible de déposer un CIR afférent à ce projet sinon l'entreprise encourrait des pénalités de mauvaise foi. »

# 6. Avez-vous prévu d'utiliser le nouveau dispositif crédit d'impôt innovation (CII)?



## Paroles d'entrepreneurs

« Une crainte : que le CIR se transforme à terme en CII. » « Pas assez d'informations sur le sujet. »

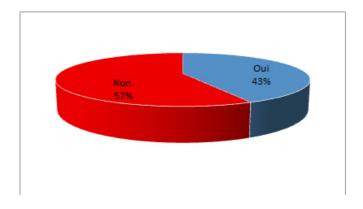
# Parole d'expert : Valérie Marillat, directrice du département fiscalité de la recherche de Global Approach Consulting

« Le CII est une nouvelle mesure fiscale qui vient compléter le CIR pour les PME communautaires : elle a pour objectif de soutenir les PME innovantes qui engagent des dépenses spécifiques pour innover.

Ainsi toutes les opérations de conception de prototypes et d'installations pilotes de nouveaux produits entrent dans le champ de ce nouveau dispositif. Les dépenses concernées sont les dotations des amortissements des immobilisations créées ou acquises à l'état neuf, les dépenses de personnel, la sous-traitance et les frais de prise et de maintenance de brevets afférentes à ces opérations. Ce crédit d'impôt est calculé par année civile et est égal à 20% du montant des dépenses éligibles exposées au cours de l'année. Il est à noter que ces dépenses sont plafonnées à 400 000 euros par an, soit un crédit d'impôt innovation maximum de 80 000 euros par an.

Un point particulier du dispositif consiste à bien définir ce qui relève de l'innovation (et non de la R&D, qui entre dans le champ du crédit d'impôt recherche). Pour répondre à cela, l'administration fiscale vient de publier le 9 octobre dernier une instruction dans laquelle elle précise les définitions de l'innovation éligible au CII. Ainsi, seules les innovations de produits de biens corporels ou incorporels nouveaux sur le marché sont éligibles au CII. Le marché, qui inclut tout l'environnement concurrentiel de l'entreprise, devient la référence clé de ce dispositif pour l'appréciation du critère de nouveauté. »

7. Pensez-vous que les dispositions qui visent à simplifier les transferts de technologies de la recherche académique vers le monde industriel faciliteront le développement de votre activité ?

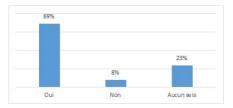


#### Paroles d'entrepreneurs

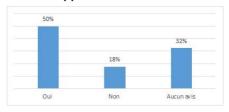
- « Les préoccupations des universités temps de réaction et visions du business sont à des années-lumière des nôtres. »
- « Interface inefficace entre PME et recherche académique. »
- « Autre monde. »
- « Incompréhension réciproque/temps perdu/échec de négociation. »

#### Pensez-vous que les projets collaboratifs sont favorables :

#### à l'innovation?



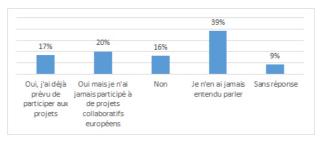
#### au développement de votre activité?



### Paroles d'entrepreneurs

- $\ll$  Ces dispositifs sont du Temps long. Nos TPE/PME ont besoin de Temps court.  $\gg$
- « Le collaboratif peut aider mais il faut être lucide : la propriété industrielle est pour les grands comptes et le business est à construire en parallèle de A jusqu'à Z. »
- « Les projets collaboratifs ont été un succès R&D et nous avons pu démontrer nos capacités techniques mais la barrière achat est restée un obstacle au déploiement de nos activités. »
- « Très bien sur le principe, mais en pratique les TPE ne sont pas suffisamment armées pour défendre leurs idées aux stades exploratoires. »

### Avez-vous prévu de participer aux projets européens Horizon H2020 ?



#### Paroles d'entrepreneurs

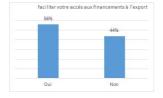
- « Nous avons participé à des projets européens qui ont été des vecteurs d'innovations et de standardisations internationales. »
- « Je manque d'information sur ce sujet. »
- « Hors de portée des petites PME françaises mais d'autres pays se débrouillent beaucoup mieux. »
- « Pas contre du tout mais par expérience les projets collaboratifs sont lourds à suivre pour les TPE, et surtout ils ne débouchent généralement pas sur des ventes industrielles à moyen / court terme. »

# **Parole d'expert** : Dr Hervé André Durand, MBA, directeur du département financement public de l'innovation de Global Approach Consulting

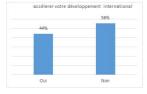
« Les financements européens des programmes collaboratifs de R&D sont probablement les plus généreux de ceux ouverts aux PME et ETI françaises. Ils adressent d'abord des problématiques scientifiques relativement fondamentales mais permettent un transfert naturel vers les développements industriels et la démonstration au sein des projets. Les partenaires d'un consortium de R&D peuvent naturellement rester des alliés stratégiques dans le déploiement marché. Les projets, souvent assez longs sur 36 à 60 mois, incluent de nombreux partenaires dans plusieurs pays européens et associés. Il faut ajouter à cette durée celle du processus de sélection et d'attente des appels d'offres pertinents. Les programmes de soutien européens nécessitent donc une vision technologique de long terme.

Dans la pratique au cours du 7ème PCRD on a surtout vu des PME très innovantes, c'est-à-dire souvent des start-up issues de la recherche publique, participer à ces projets européens. Les nouveaux dispositifs tels que « Recherche au Bénéfice des PME » expérimentés dans le 7ème PCRD seront reconduits dans leur forme dans Horizon 2020, et sont la véritable opportunité de financement des PME françaises pour leur R&D avancée et le transfert vers des applications commerciales à plus court-terme (3 ans). »

# 8.Pensez-vous que le regroupement des aides à l'export (aides régionales, Coface, OSEO...) au sein de bpifrance va :







Les entreprises n'ayant pas encore d'activité internationale mais qui y réfléchissent sont 76% à penser que le regroupement des aides à l'export va faciliter leur accès aux financements.

Dans notre panel, 72% des entreprises interrogées ont déjà une activité internationale : au moins 1 client à l'international, des partenaires, des distributeurs ou des filiales à l'étranger. 16% des entreprises interrogées n'envisagent pas de développement international.

#### Paroles d'entrepreneurs

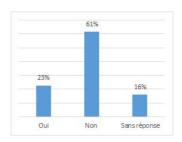
- « Ces aides sont favorables aux PME sur le point de basculer au statut d'ETI voire de grandes entreprises. Pour les PME, le raisonnement « tu es petit, donc fragile » reste un point bloquant. »
- « Nous avons disposé de l'accompagnement Coface en 2011 et 2012. Ceci nous a permis d'établir 14 contrats de distribution majeurs dans des pays importants. Or la création de bpifrance s'est accompagnée pour ce qui nous concerne d'un durcissement très fort de l'accès aux financements. Par ricochet, la Coface a aussi durci sa position... »
- « Cas remarquable : le crédit de développement participatif est un outil de financement que nous avons pu mettre en place avec succès, idem pour l'assurance prospection Coface pour notre développement export (recrutement d'un manager export). »
- « Il faut être attentif à la réduction des aides au financement liées à une approche trop bancarisée des aides. »
- « Nous réalisons 90% de notre activité à l'export, seuls, comme des grands... et nous n'avons obtenu de l'aide que de la Coface »

### Parole d'expert : Grégoire Grandjean, manager du département développement international de Global Approach Consulting

« La création de bpifrance permet avant tout de regrouper les aides à l'innovation et les aides à l'export, avec, on l'espère, une meilleure information des entreprises et une plus grande synergie entre les organismes pourvoyeurs, conduiront à une simplification des démarches. Néanmoins, nous ressentons au second semestre 2013 un durcissement des conditions d'attribution des aides à l'export, qui pourrait laisser augurer une baisse des budgets et qui impose aux entreprises d'être encore plus rigoureuses dans la constitution de leurs dossiers. Ceux-ci sont parfois réalisés trop rapidement et ne répondent pas aux attentes des instructeurs qui souhaitent y trouver une feuille de route claire et cohérente ainsi qu'un prévisionnel chiffré et réaliste, signes d'une stratégie parfaitement maîtrisée. Cela est d'autant plus vrai pour une petite PME primo exportatrice, mais gardons à l'esprit que la taille d'une entreprise n'est pas le seul critère pris en compte. Les petites PME peuvent tout aussi bien se voir accorder, par la Coface notamment, des montants garantis de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Les aides à l'export doivent être envisagées comme un tremplin, qui, en apportant un confort de trésorerie, permettent de mener des actions rythmées, parfois sur plusieurs pays en même temps, de recruter un VIE ou un cadre export, ou encore de se doter d'études de marchés et de nombreux autres outils indispensables à la réussite d'un projet export ».

#### 9.Pensez-vous que la priorité donnée dans le cadre du PIA 2 à la transition énergétique aura un impact sur votre activité ?





# Les engagements et actions au service de l'innovation à travers le Pacte Défense PME

Le 27 novembre 2012, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian a présenté le Pacte Défense PME qui comprend 40 mesures dont certaines (cf. infra) concernent directement le soutien aux entreprises innovantes du secteur de la défense. Cette initiative est présentée comme étant en cohérence avec le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi présenté le 6 novembre 2012 par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault.

Mesure 21 : Porter de 40 à 50 millions d'euros en 3 ans le montant des crédits soutenant l'innovation duale des PME (RAPID).

**Action**: Le dispositif RAPID soutient les projets technologiques innovants proposés par une PME ou une ETI et présentant des applications dans le domaine militaire mais aussi sur les marchés civils. Cette mesure s'étale sur la période 2013-2015.

Mesure 23: Créer un programme « ASTRID maturation » permettant une maturation réservée aux projets ASTRID ou REI prometteurs arrivant en phase finale (amorçage) et sous conditions que cette maturation soit menée en collaboration avec une PME, de manière à renforcer le transfert de technologies des laboratoires vers le PME.

Action: Le programme ASTRID permet de soutenir des projets de recherche exploratoire et d'innovation à caractère dual portés par un laboratoire académique. En complément, a été créé par la DGA le programme « ASTRID maturation », qui est géré par l'ANR. Ce nouvel appel à projets permet de recevoir un financement additionnel destiné à des opérations de maturation. Les projets sont sélectionnés sous plusieurs conditions, dont celle de collaboration avec une PME.

Mesure 24: Compléter les dispositifs de soutien à l'innovation pour les niveaux de maturité technologique plus proches du marché en aménageant le dispositif OER (opérations d'expérimentations réactives), afin de permettre à davantage de PME d'en bénéficier pour financer le passage du prototype au produit et en faire la démonstration aux forces armées.

**Action**: La DGA, en lien avec l'état-major des armées, procède à une révision du dispositif des OER, afin de compléter et de renforcer l'aval de la chaîne d'innovation.

**Mesure 25** : Faciliter l'intégration des innovations des PME soutenues par le ministère de la défense dans les programmes et les systèmes d'armes des maîtres d'œuvre.

**Action**: Les conventions bilatérales conclues entre le ministère et les maîtres d'œuvre industriels prévoient les dispositions nécessaires afin d'améliorer l'information à destination des PME sur leurs orientations et leurs besoins, en particulier en matière de R&T. Cela doit permettre aux PME de faire connaître leurs solutions et innovations répondant à ces besoins, notamment à travers l'organisation de manifestations spécifiques.

Mesure 28 : Identifier et soutenir les PME possédant des compétences critiques ou présentant un fort potentiel d'innovation pour la défense et anticiper plus en amont leurs difficultés éventuelles.

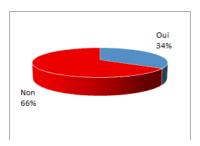
Action: Chaque convention bilatérale conclue entre le ministère de la Défense et un maître d'œuvre industriel met à la charge commune des parties la responsabilité d'identifier les PME possédant des compétences critiques pour la réalisation des systèmes d'armes, stratégiques quant à la préparation de l'avenir, ou susceptibles de présenter un fort potentiel d'innovation pour la défense.

Mesure 29 : Faciliter l'accès des PME innovantes à de nouveaux relais commerciaux à l'international.

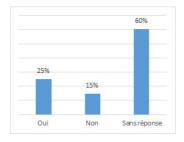
Action: La DGA incite les maîtres d'œuvre industriels à faire bénéficier les PME sous-traitantes et fournisseurs sur les marchés nationaux de leur connaissance des marchés internationaux, notamment dans le cadre de plans de portage. Par ailleurs, le ministère et les maîtres d'œuvre industriels soutiennent conjointement la participation des PME aux salons internationaux. L'accompagnement des PME par le ministère de la Défense doit être facilité par la désignation d'un correspondant unique « export PME », placé au sein de la DGA.

#### Perception des TPE, PME et ETI innovantes interrogées :

Avez-vous été informé du lancement du Pacte Défense PME annoncé par le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, le 27 novembre 2012 ?



Pour ceux qui ont répondu « oui » à la question précédente, pensez-vous que la mesure consistant à garantir un nombre minimum annuel de 30 marchés de R&T d'un montant inférieur à 2 millions d'euros HT soit de nature à favoriser l'intégration d'innovation des PME dans les programmes d'armement?



#### Paroles d'entrepreneurs

- « Tout ce qui peut inciter l'Etat et ses services à permettre aux PME innovantes d'augmenter leurs commandes et leur CA est bon à prendre. »
- « La Défense bénéficie historiquement d'une assez bonne chaîne d'intégration des PME innovantes dans une logique de sous/co-traitance même si les questions de BFR sur les épaules des PME sont longtemps restées un problème. Ces décisions vont dans le bon sens et s'ancrent sur un terreau déjà fertilisé. Cela devrait donc marcher. »

## Le Comité Richelieu - Croissance et Innovation

Le Comité Richelieu est l'association française des Entreprises d'Innovation et de Croissance (EIC). Il agit en faveur de la mise en place d'un écosystème favorable au développement de ces entreprises (TPE, PME et ETI).

Rassemblant aujourd'hui plus de 300 membres et constituant un réseau de 4000 entreprises, le Comité Richelieu a été créé en 1989 à l'initiative de cinq PME de haute technologie dans le secteur de la défense. Par la suite, en 1994, le Comité Richelieu a décidé d'élargir le périmètre de ses actions à des domaines technologiques connexes comme l'espace, l'aéronautique et les TIC. En 2005, le Comité Richelieu signait un partenariat stratégique avec OSEO pour mettre en œuvre le Pacte PME, programme basé sur l'expérience des relations entre PME et grands comptes. Ce programme était développé par le Comité Richelieu et ouvert à toutes les PME françaises. En 2010, le Pacte PME est devenu une association indépendante au sein de laquelle le Comité Richelieu est particulièrement impliqué.

Depuis, et fort de la création du Pacte PME et d'une relation privilégiée avec les pouvoirs publics – ministères en charge de la Défense, de l'Industrie, des PME ou encore de la Recherche – le Comité Richelieu continue de mener des actions et de porter des messages en faveur de l'innovation et de la croissance.

Ainsi, dans le cadre de la campagne présidentielle de 2012, le Comité Richelieu avait pris ses responsabilités dans le débat public avec la publication d'un Livre Blanc qui présentait dix propositions. Elles s'articulaient autour de trois axes : la restructuration du système d'innovation français à travers la notion d'EIC ; le renforcement du financement des entreprises innovantes et l'amélioration de l'accès à la commande publique et privée pour les EIC.

Impliqué au sein des assises de l'entrepreneuriat ou encore de la recherche et fort de son expérience et de son expertise dans le domaine de l'innovation, le Comité Richelieu met progressivement en œuvre et promeut le développement d'un « Pacte innovation ». Ce Pacte innovation met en place une dynamique vertueuse au service de l'innovation : fixer un cadre favorable et pérenne de l'innovation, faciliter et promouvoir la diffusion des innovations et accélérer leur adoption par les acteurs économiques, contribuer à résoudre les problématiques spécifiques du financement de l'innovation (bpifrance, banques de réseau, etc.) et plus généralement améliorer les relations entre les acteurs de l'éco-système (laboratoires de recherche publics, universités, grands comptes, etc).

Enfin, dans le domaine de la défense, le Comité Richelieu entretient des relations étroites avec la Délégation Générale pour l'Armement. Le Comité Richelieu a notamment fait des propositions au ministère de la Défense dont certaines ont été reprises dans le Pacte Défense PME. Le Comité reste vigilant quant à la mise en œuvre et aux effets concrets pour les PME et ETI de la base industrielle et technologique de défense.

Le profil type de l'entreprise membre du Comité Richelieu tous secteurs confondus : 55 salariés – CA moyen de 6,7 millions d'euros – 31,5% CA réalisés à l'export – 33,2% CA investis en R&D.

# Global Approach Consulting

Depuis 12 ans, Global Approach Consulting, société de conseil intégrée et indépendante, est spécialisée dans les crédits d'impôts, aides et subventions liés à l'Innovation.

Favorisant la proximité avec ses 2 500 clients à travers le monde, Global Approach Consulting a une vision pragmatique et concrète des besoins des entreprises innovantes.

Riche de ces retours et des échanges avec les entreprises, Global Approach Consulting souhaite, en lançant l'Observatoire des engagements et actions du Gouvernement en faveur de l'innovation, soutenir et apporter une brique supplémentaire à la construction d'un éco-système favorable pour ses clients, les entreprises innovantes.

L'Observatoire vient ainsi compléter ses publications d'experts comme le Bulletin du Crédit Impôt Recherche (BCIR), et les conférences organisées tout au long de l'année traitant de l'actualité des dispositifs de soutien à l'Innovation.

#### Notre expertise des financements s'articule autour de 4 grandes offres :



#### Le groupe:

GAC s'appuie sur deux marques expertes, « Global Approach Consulting » et « Grande Armée Conseil », et positionne ses services autour de piliers clés de la compétitivité des entreprises :



#### Chiffres clés:



## Remerciements

Nous remercions nos membres et clients qui ont su prendre le temps de répondre à ce questionnaire et fait part de leurs précieux commentaires.

Nous remercions tout particulièrement notre partenaire les Echos, pour le soutien qu'il nous apporte à l'occasion de cette première édition.

Nous remercions également :

#### Pour le Comité Richelieu :

Christophe Lecante, président de TKM et président de la commission innovation du Comité Richelieu Charles Bouquet des Chaux, chargé de mission Alexandre Moustafa, stagiaire

#### Pour Global Approach Consulting:

Alain Chabanne, directeur du pôle innovation Sylvain Habert, directeur du développement et stratégie Estelle Joan, directrice des affaires fiscales Valérie Marillat, directrice du département fiscalité de la recherche Hervé Durand, directeur du département financements de l'innovation Grégoire Grandjean, manager du département développement international et Arnaud Leurent, conseil en stratégie de développement international

Impression : SODIMPAL Maquette : Kessi Naidoo Ramasami

# Annexe: le questionnaire

#### Profil de votre entreprise

Quel est le montant de votre chiffre d'affaires ?

Dans quelle région votre entreprise a-t-elle son siège social?

Secteurs d'innovation : quel est le principal secteur d'activité de votre entreprise ?

- TIC : Electronique, informatique et télécoms, robotique
- Manufacturing : transformation de matériaux dont textile, mécanique, équipementiers
- Energie et développement durable : éco-industrie, énergie, transport, construction, matières premières, chimie
- Santé
- Agro-alimentaire
- Service ou Conseil
- Autre, précisez

#### Activité internationale :

- oui j'ai déjà des filiales à l'étranger
- oui j'ai déjà des partenaires ou des distributeurs à l'international
- oui j'ai déjà au moins 1 client à l'international
- Je suis en train de réfléchir à mon développement international
- nor

#### Questionnaire

#### 1 - Pacte national pour la croissance la compétitivité et l'emploi

Le 5 novembre 2012, le Commissaire général à l'investissement, Louis Gallois a remis au Premier ministre le «Pacte pour la compétitivité de l'industrie française». Le lendemain, le Premier ministre présentait le «Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi». Ce texte détaille 35 mesures engagées autour de huit leviers de compétitivité (1- Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), 2- des financements performants et de proximité pour les TPE, les PME et les ETI, 3- des produits de qualité en stimulant l'innovation, 4- un nouveau pacte au sein des filières et des entreprises, 5- des entreprises conquérantes et un pays attractif, 6- des formations tournées vers l'emploi et l'avenir pour les jeunes et les salariés, 7- la simplification et la stabilisation de la réglementation et de la fiscalité pour les entreprises, 8- une action publique exemplaire et des réformes structurelles au service de la compétitivité).

«Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi» ci-après appelé «le Pacte».

Estimez-vous que le Pacte réponde aux attentes et besoins de votre entreprise?

Très bien / bien / n'a pas d'impact / mal / très mal / sans réponse

#### 2 - CICE

Le CICE est notamment destiné à soutenir la trésorerie des entreprises. Il a été mis en place par le Gouvernement au 1er janvier 2013. Il concerne toutes les entreprises ayant des salariés et permet de bénéficier d'une économie d'impôt de 4% de la masse salariale, excluant les salaires supérieurs à 2,5 fois le Smic. Dès 2014, ce taux atteindra 6%. Les entreprises ont la possibilité de recevoir une avance (jusqu'à 85%), grâce aux préfinancements

accordés par bpifrance ou des banques privées.

Quel impact attendez-vous du CICE sur votre activité?

- Accélérer la croissance de votre entreprise
- Inciter à embaucher
- Inciter à innover
- Alimenter le fonds de roulement de votre entreprise
- Aucun
- Autres

Avez-vous bénéficié du préfinancement du CICE ? (oui / non / sans réponse)

#### 3 - Achat public innovant

L'Etat, en tant qu'acheteur, accompagnera le développement des entreprises innovantes et de croissance en mobilisant l'achat public, y compris au sein des filières d'avenir (décision 32 du Pacte). Il se fixe un objectif de 2% du volume des achats publics de l'Etat envers les PME/ETI d'ici 2020.

Avez-vous commencé à ressentir les effets de l'objectif de 2% des achats publics innovants affectés aux PME/ETI ? (oui / non / sans réponse)

#### 4 - Bpifrance

Créée par la Loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012, la banque publique d'investissement (Bpifrance) est devenue le point d'entrée unique pour simplifier et rendre plus efficace le financement des projets des TPE, PME et ETI.

La centralisation des services (Oséo, FSI, CDC entreprises ...) par Bpifrance va-t-elle, selon vous, faciliter votre accès aux financements de l'innovation ?

- oui i'ai testé
- oui probablement mais je n'ai pas encore testé
- non j'ai testé
- non je ne pense pas
- sans réponse

Pensez-vous que les conventions de partenariat signées entre Bpifrance et les régions, et qui visent à un partage des risques, faciliteront l'accès de votre entreprise aux financements bancaires ? (oui / non / sans réponse)

#### 5 - Crédit impôt recherche (CIR)

Tantôt présenté comme une niche fiscale dont la croissance est exponentielle (coût = 5 milliards d'euros), tantôt comme un moyen incontournable du financement de la recherche privée, l'Etat s'est engagé (décision 26 du Pacte) à stabiliser sur la durée du Quinquennat 5 dispositifs fiscaux clés pour l'investissement et la vie des entreprises dont en premier lieu, le crédit dilmpôt recherche (CIR).

Concernant le dispositif du CIR, croyez-vous en (plusieurs réponses possibles) : (sa pérennité / sa stabilité / sa simplification)

Avez-vous eu un contrôle fiscal concernant spécifiquement votre CIR ces dernières années?

- non
- oui, il y a moins d'1 an

- oui, il y a 1 à 3 ans
- oui, il y a plus de 3 ans

Classez par ordre d'importance (de 1, le plus important, à 7, le moins important), les évolutions qui vous semblent pertinentes en matière de CIR. [Classement 1]

- Clarification des définitions des travaux de R&D éligibles
- Simplification des calculs
- Simplification de la procédure de contrôle
- Définition précise de la justification attendue en cas de contrôle
- Facilitation de l'accès aux financements et préfinancements CIR
- Élargissement des mesures en faveur de l'embauche des jeunes diplômés (sur le même schéma que les jeunes docteurs)
- Rescrit bienveillant
- \* Il s'agirait d'attribuer le Crédit impôt recherche (CIR) sur la base d'un business plan et d'un engagement du créateur d'entreprise (PME) ou du porteur du projet (PME,ETI et grands groupes) sur des objectifs à moyen / long terme. En contrepartie, les organismes attributaires limiteraient leur contrôle et adopteraient plutôt une attitude bienveillante et encourageante. Le rescrit demeurerait déclaratif en deçà d'un certain seuil ; environ 100 000 euros.

#### 6 - Crédit d'impôt innovation (CII)

La loi de finances 2013 (art. 71) a modifié le dispositif du CIR en instaurant notamment un crédit d'impôt innovation (CII) destiné aux PME. Son taux est égal à 20% du montant des dépenses éligibles plafonnées à 400 000 euros. Le décret d'application ou l'instruction fiscale devant en préciser les modalités n'a pas encore été publié.

Avez-vous prévu d'utiliser le nouveau dispositif crédit d'impôt innovation (CII) ? (oui / non)

### 7 - Recherche publique et innovation

Le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et la recherche a été adopté le mardi g juillet 2013. On remarque notamment que l'article 55 vise à améliorer et simplifier le transfert technologique entre la recherche publique et les entreprises. Le but est de favoriser le passage des découvertes scientifiques vers l'économie. L'article 55 prévoit également la désignation d'un mandataire unique, en cas de multipropriété académique au titre de Propriété Industrielle.

Pensez-vous que les dispositions qui visent à simplifier les transferts de technologies de la recherche académique vers le monde industriel faciliteront le développement de votre activité ? (oui / non)

A ce sujet, avez-vous récemment rencontré des difficultés à obtenir des concessions de licences auprès de laboratoires publics ? ( oui / non / sans réponse)

La recherche collaborative a pour objectif de permettre à des acteurs aux horizons et aux perspectives différentes (PME, laboratoires publics de recherche et grands groupes) de mettre en commun leurs compétences et de travailler ensemble sur un même projet de recherche

Pensez-vous que les projets collaboratifs sont favorables :

1/A l'innovation (oui / non / aucun avis)

2/Au développement de votre activité (oui / non / aucun avis)

Horizon 2020 (H2020) remplacera les programmes européens de soutien à l'innovation, à partir du 1er janvier 2014 et sera doté d'un budget de plus de 70 milliards d'euros (discussions budgétaires en cours). Pour rappel le 7ème PCRD représentait une enveloppe de 52,7 milliards d'euros. Avez-vous prévu de participer aux projets H2020 ?

- oui et j'ai déjà participé à des projets collaboratifs européens
- oui mais je n'ai jamais participé à de projets collaboratifs européens
- non
- Je n'en ai jamais entendu parler
- sans réponse

#### 8 - Le développement international

Le gouvernement s'est fixé l'objectif d'atteindre l'équilibre commercial (hors énergie) en 2017, notamment en dynamisant le développement international des PME et des ETI à fort potentiel. L'Etat et les Régions les accompagneront à l'export et leur assureront les financements nécessaires (décisions 14 et 15 du Pacte). D'autre part, le Pacte souligne l'importance du rôle des grands groupes publics et privés dans le soutien des PME/ETI de leur filière (décision 11 et 12 du Pacte).

Avez-vous déjà pu bénéficier du soutien d'un grand groupe de votre filière?

- oui, actions de portage d'un grand groupe
- oui, ouverture de réseaux du grand groupe
- oui, voyage en délégation avec un grand groupe
- non
- Autres ou commentaire
- sans réponse

Pensez-vous que le regroupement des aides à l'export (aides régionales, COFACE, OSEO...) au sein de bpifrance va :

- 1/ Faciliter votre accès aux financements à l'export (oui / non)
- 2/ Vous encourager à avoir une activité internationale (oui / non)
- 3/ Accélérer votre développement international (oui / non)

#### 9 - Questions sectorielles

Pensez-vous que la priorité donnée à la transition énergétique dans le cadre du PIA 2 aura un impact sur votre activité ? (oui / non / sans réponse)

Avez-vous été informé du lancement du Pacte Défense PME annoncé par le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, le 27 novembre 2012 ? (oui / non)

Pensez-vous que la mesure consistant à garantir un nombre minimum annuel de 30 marchés de R&T d'un montant inférieur à 2 millions d'euros HT soit de nature à favoriser l'intégration d'innovation des PME dans les programmes d'armement ? (oui / non)





